Office d'Equipement Hydraulique de Corse
Service Ingénierie

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

RENFORCEMENT ET SECURISATION DE LA TETE MORTE DU FIUMORBU -TRONCON II-MISSION GEOTECHNIQUE G4 EN SS3

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-065-SI
Date limite de remise des plis	**08 / 01 / 2027 à 12 heures**
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT 2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE 3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS 4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION 7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES 10

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Office d'Equipement Hydraulique de Corse
Service Ingénierie
Représentant : Office d'Equipement Hydraulique de Corse
Adresse :
Avenue Paul Giacobbi
BASTIA
20601 BASTIA
Téléphone : 04 95 30 93 93
Courriel : marches.publics@oehc.corsica
Site internet : www.oehc.corsica

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes :
RENFORCEMENT ET SECURISATION DE LA TETE MORTE DU FIUMORBU -TRONCON II-MISSION GEOTECHNIQUEG4 EN SS3

La présente consultation concerne une mission G4 de supervision géotechnique d'exécution en milieu amiantifère SS3, dans le cadre du renforcement et de la sécurisation de la tête morte du Fiumorbu -Tronçon II-Marché- 2026-007-SI

Code CPV	Libellé CPV
45111250-5	Travaux d'étude géotechnique
45232100-3	Ouvrages annexes pour canalisations d'eau
45234250-3	Travaux de construction de téléphériques
45232121-6	Travaux de construction de canalisations d'irrigation
45243110-6	Travaux de stabilisation des falaises
45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages
45120000-4	Travaux de sondage et de forage de reconnaissance

- **Eléments clé du contrat :**

Objet du contrat	RENFORCEMENT ET SECURISATION DE LA TETE MORTE DU FIUMORBU -TRONCON II-MISSION GEOTECHNIQUEG4 EN SS3
Acheteur	Office d'Equipement Hydraulique de Corse
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique

Lieu d'exécution	FIUMORBO
Délai	34 mois
Développement durable	Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 3000
Forme des prix	Prix révisables Prix unitaires
Avance	Prévue (taux 5 %)
Délai de paiement	30 jours

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- AE
- BPU
- CCAP
- CCTP
- DQE
- ANNEXES

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :
- Personne à contacter : AGIUS Jean Marie 06.31.39.23.73

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Une attestation de visite sera remise par l'acheteur (à déposer dans dossier d'offre)

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

- **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle **Capacité technique et professionnelle : minima exigés**	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*
Qualifications professionnelles	*Compte tenu de la présence d'amiante environnementale dans les sols et les formations rocheuses, le prestataire chargé de la mission de supervision géotechnique d'exécution G4 devra disposer de compétences spécifiques adaptées aux particularités géologiques, géotechniques et sanitaires de l'opération.* *Les compétences attendues porteront notamment sur :* *1. Compétences géotechniques* *• La connaissance des formations géologiques et des terrains rocheux ;* *• L'analyse du comportement mécanique des sols et des roches ;* *• La supervision d' études géotechniques d'exécution G3 ;* *• L'analyse des méthodes de terrassement, de forage et de creusement ;* *• L'analyse des adaptations géotechniques proposées par les entreprises.*

Document	Descriptif
	2. Compétences en amiante environnementale *• La compréhension des risques liés à la présence de fibres d'amiante dans les sols et les roches ;* *• La connaissance des mécanismes de dispersion des fibres lors des travaux de terrassement, de forage, de creusement et de manipulation des matériaux ;* *• La connaissance des mesures de prévention applicables aux interventions en terrain amiantifère ;* *• La compréhension des contraintes liées aux opérations de retrait relevant de la sous-section 3 (SS3).* *3. **Justificatifs à fournir*** *Le prestataire devra présenter :* *• Les qualifications et expériences des ingénieurs et techniciens affectés à la mission ;* *• Les références de missions géotechniques G4 réalisées sur des opérations de travaux publics ;* *• Les références d'interventions en terrains naturellement amiantifères, lorsque disponibles ;* *• Les justificatifs de formation ou de sensibilisation au risque amiante ;* *• Les compétences spécifiques acquises en matière d'amiante environnementale.* *Une attention particulière sera portée à la capacité du prestataire à assurer la supervision géotechnique tout en prenant en compte les contraintes spécifiques de prévention du risque amiante environnementale.*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement complété*
DQE	*Détail quantitatif estimatif complété*
BPU	*Bordereau des prix unitaires complété*
Mémoire technique	*Mémoire technique* *Pour permettre de juger du sous critère : « Qualification et expérience du personnel*

Document	Descriptif
	évaluée à travers les CV des intervenants spécifiques à l'opération » il est demandé au soumissionnaire de fournir les curriculums vitae du personnel assigné à l'exécution des prestations (direction et exécution des prestations)

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés au siège de l'OEHC.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (40 %) basé sur DQE	- L'offre la moins chère est affectée de la note de 20 (vingt). - Les notes des autres candidats seront calculées selon la formule suivante : 20 x Prix de l'offre la moins chère/Prix de l'offre du candidat
2. L'organisation, qualification et expérience du personnel assigné à l'exécution des travaux (35 %)	Jugé à partir des sous critères mentionnés ci-dessous : - Gestion de l'organisation des prestations et du suivi des travaux (coordination des interventions, relation avec le maître d'œuvre, transmission des documents ...) (10 pts) - Qualification et expérience du personnel évaluée à travers les CV des intervenants spécifiques à l'opération en SS3 (10 pts) Les points seront attribués de la manière suivante : - Non abordé : 0 - Abordé mais éloigné des attentes : 1 - Abordé et répondant aux attentes : 2 - Abordé, répondant aux attentes, avec plus-value apportée : 3 La notation du critère sera faite de la manière suivante : - Le candidat obtenant le plus de points obtiendra la note maximale du sous-critère. - Les notes des autres candidats seront calculées selon la formule suivante : Note maximale du sous-critère x Nb de points obtenus par le candidat pour le sous-critère/ Nb de points obtenus par le meilleur candidat pour le sous-critère. Les notes de chaque sous-critère seront ensuite additionnées pour obtenir la note globale sur 20

Critère et pondération	Descriptif
3. Valeur technique (20 %)	Jugé à partir des sous critères mentionnés ci-dessous : - Moyens matériels mis à disposition (logiciels, équipements,...) (5 pts) - Méthodologie et procédure comprenant : déploiement des ressources, procédures relatives aux contrôles,...) (8 pts) - Planning d'intervention en fonction des phases des travaux, disponibilité, moyens supplémentaires en cas de défaillance (7 pts) Les points seront attribués de la manière suivante : - Non abordé : 0 - Abordé mais éloigné des attentes : 1 - Abordé et répondant aux attentes : 2 - Abordé, répondant aux attentes, avec plus-value apportée : 3 La notation du sous-critère sera faite de la manière suivante : - Le candidat obtenant le plus de points obtiendra la note maximale du sous-critère. - Les notes des autres candidats seront calculées selon la formule suivante : Note maximale du sous-critère x Nb de points obtenus par le candidat pour le sous-critère/ Nb de points obtenus par le meilleur candidat pour le sous-critère. Les notes de chaque sous-critère seront ensuite additionnées pour obtenir la note globale de la valeur technique sur 20
4. Performances en matière de protection de l'environnement (5 %)	Jugé à partir des sous-critères mentionnés ci-dessous : - **1er sous critère** Optimisation des déplacements professionnels, mesures de réduction de l'empreinte environnementale (sobriété numérique) de l'entreprise (10 pts). Les points seront attribués pour ce sous-critère de la manière suivante : Les points seront attribués de la manière suivante : - Non abordé : 0 - Abordé mais éloigné des attentes : 1 - Abordé et répondant aux attentes : 2 - Abordé, répondant aux attentes, avec plus-value apportée : 3 La notation du sous-critère sera faite de la manière suivante : - Le candidat obtenant le plus de points obtiendra la note maximale du sous-critère. Les notes des autres candidats seront calculées selon la formule suivante : Note maximale du critère x Nb de points obtenus par le candidat pour le critère/ Nb de points obtenus par le meilleur candidat pour le critère. - **2ième sous critère** Impact carbone des prestations pour ce chantier spécifiquement au départ du lieu de résidence de l'intervenant (10 pts). L'impact carbone le moins élevé est affectée de la note de 10 Les notes des autres candidats seront calculées selon la formule suivante : 10 x Bilan (vs impact) de l'offre le moins élevé/Bilan (vs impact de l'offre du candidat. Les notes de chaque sous-critère seront ensuite additionnées pour obtenir la note globale sur 20

- **Notation :**

0	**Non abordé**	**L'élément attendu n'est pas traité dans l'offre.**
1	Abordé mais éloigné des attentes	L'élément est mentionné mais la réponse est imprécise, inadaptée ou insuffisante au regard des attentes exprimées.
2	Abordé et répondant aux attentes	L'élément est traité de manière satisfaisante et conforme aux attentes exprimées.
3	Abordé, répondant aux attentes, avec plus-value apportée	L'élément est traité de manière particulièrement aboutie, avec des améliorations significatives, structurantes et directement bénéfiques pour le pouvoir adjudicateur, démontrant une excellente compréhension du besoin

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **12 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano
BASTIA
20407 Bastia Cedex
Téléphone : 04.95.32.88.66
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Télécopie : 04.95.32.38.55
Site internet : http://bastia.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021